

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

DOPRAM-V SOLUTION INTRANASALE

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque mL contient :

**Substance active :**

Doxapram ..... 17,5 mg

(sous forme de chlorhydrate monohydraté)

Equivalent à 20 mg de chlorhydrate de doxapram monohydraté

**Excipients :**

| Composition qualitative en excipients et autres composants | Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire |
|--|--|
| Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)                      | 0,9 mg   |
| Eau purifiée   | /  |

Solution incolore

## 3. INFORMATIONS CLINIQUES

### 3.1 Espèces cibles

Bovins, équins, chiens et chats.

### **3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible**

Chez les veaux, les poulains, les chiots et les chatons :

- Stimulation de la respiration et réanimation post-natale.

### **3.3 Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'obstruction des voies respiratoires.

### **3.4 Mises en garde particulières**

Aucune.

### **3.5 Précautions particulières d'emploi**

#### **Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles**

Le médicament vétérinaire n'est pas un antagoniste des myorelaxants, ni un antagoniste spécifique des narcotiques et anesthésiques.

#### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Sans objet.

#### **Précautions particulières concernant la protection de l'environnement**

Sans objet.

#### **Autres précautions**

### **3.6 Effets indésirables**

Bovins, équins, chiens et chats : Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

### **3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Sans objet.

### **3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Avec les anesthésiques : attendre un minimum de 10 minutes après la fin de l'anesthésie avant d'administrer le médicament vétérinaire.

Avec les sympathomimétiques : effet synergique.

Avec la xylazine ou les myorelaxants : effet antagoniste.

### **3.9 Voies d'administration et posologie**

Voie d'administration : intranasale.

Veaux, poulains :

En moyenne 0,87 mg de doxapram par kg de poids vif, soit 2,5 mL de solution (1/4 du flacon) par animal correspondant approximativement à une forte pression sur le flacon.

Chiots :

1 à 5 gouttes, en fonction de la taille du nouveau-né et de l'intensité de la défaillance respiratoire.

Chatons :

1 à 2 gouttes, en fonction de l'intensité de la défaillance respiratoire.

Instiller le médicament vétérinaire par voie intranasale, la tête étant relevée et les narines placées en position supérieure, afin d'éviter l'écoulement du médicament vétérinaire hors des cavités naturelles.

La durée et l'intensité de la réponse dépendent de la dose administrée et de l'état de l'animal au moment de l'intervention. L'administration du médicament vétérinaire peut être répétée à intervalles de 15 à 20 minutes si nécessaire ; cependant, ne pas renouveler l'instillation tant que l'effet de la première dose n'a pas cessé. Avant administration du médicament vétérinaire il convient de dégager les voies respiratoires du nouveau-né.

### **3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)**

Un dosage excessif peut provoquer une hyperventilation capable de conduire à une alcalose respiratoire, une hypertension, de la tachycardie, des spasmes musculaires et une excitation généralisée du système nerveux central.

### **3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance**

Sans objet.

### **3.12 Temps d'attente**

Viande et abats : zéro jour.

## **4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**

### **4.1 Code ATCvet**

QR07AB01.

### **4.2 Propriétés pharmacodynamiques**

Le doxapram possède la propriété unique de stimuler la respiration à doses considérablement inférieures à celles requises pour provoquer une excitation du cortex cérébral.

Chez les animaux non anesthésiés, comme les nouveau-nés à la suite d'un part dystocique, la dose capable de provoquer les convulsions est 70 à 75 fois celle nécessaire pour obtenir une stimulation respiratoire. Ceci explique l'absence de réactions violentes après son administration alors que son action eupnéique se manifeste fortement.

Chez les sujets anesthésiés, en plus de son action stimulante sur la respiration, le doxapram provoque un raccourcissement du temps de réveil.

### **4.3 Propriétés pharmacocinétiques**

La distribution du doxapram se fait dans tout l'organisme mais les concentrations les plus élevées sont observées dans la graisse, le foie, le pancréas et les glandes surrénales. Le tissu nerveux, le liquide céphalo-rachidien et les muscles en contiennent peu.

L'élimination se fait par les voies biliaire, urinaire et fécale.

### **Propriétés environnementales**

## **5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

### **5.1 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

### **5.2 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

### **5.3 Précautions particulières de conservation**

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

### **5.4 Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon polyéthylène avec embout.

### **5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

## **6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

VETOQUINOL S.A.

## **7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/7392976 3/1992

Flacon de 10 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION**

30/06/1992

## **9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

01/12/2025

## **10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).